



News Release

Communiqué

N° 130

Le 19 juin 1992

M. WILSON SE MONTRE SATISFAIT DE L'ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL DU GATT SUR LES PRATIQUES AMÉRICAINES À L'ÉGARD DE LA BIÈRE

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui que le Canada était satisfait de l'adoption du Rapport du Groupe spécial de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) concernant les mesures américaines appliquées, aux niveaux fédéral et des États, aux importations de bière, de vin et de cidre du Canada.

«Nous sommes heureux que le GATT ait soutenu notre requête et adopté ce rapport, a déclaré M. Wilson. J'ai donné instruction aux responsables de mon ministère d'accentuer les pressions pour que la décision du Groupe spécial soit mise en vigueur le plus tôt possible.»

Le Rapport a été examiné aujourd'hui à la réunion du Conseil du GATT et a été adopté à la suite de la demande du Canada.

La contestation du Canada auprès du GATT portait sur 60 mesures, notamment sur les taxes et les mesures fédérales discriminatoires appliquées dans 39 États. Celles-ci touchent la distribution, la taxation, l'inscription, la fixation des prix, l'accès aux points de vente et le transport de ces produits. Le Groupe spécial a conclu que ces mesures étaient discriminatoires à l'égard de la bière, du vin et du cidre canadiens et avantageaient injustement les produits américains.

M. Wilson a fait remarquer que ces mesures avaient d'importantes répercussions sur la bière, le vin et le cidre canadiens. En effet, les États-Unis constituent le plus grand marché mondial pour ces produits. Or, les exportations canadiennes de bière aux États-Unis seulement se chiffrent à environ 200 millions de dollars par an, et au moins 10 % de toute la bière produite au Canada est exportée aux États-Unis. De plus, ces derniers représentent un marché important et sans cesse croissant pour les exportations de vin canadien.

«La mise en oeuvre de la décision du Groupe spécial permettra aux producteurs canadiens d'être plus concurrentiels aux États-Unis et d'accroître leur part du marché américain», a déclaré M. Wilson.

«Nous rencontrerons les responsables américains dès que possible afin de discuter des mesures qu'ils comptent prendre pour mettre en vigueur la décision du GATT. Nous nous attendons à ce qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations commerciales internationales et accordent aux boissons alcoolisées du Canada l'égalité d'accès au marché américain», a conclu le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874